08.10.13. DSD. Contrats aidés.

Qui se cache derrière les emplois d'avenir ?

Les emplois d'avenir souhaitent favoriser l'insertion professionnelle et développer les compétences des jeunes peu ou pas qualifiés, qui rencontrent des difficultés pour trouver un emploi. Qui sont ceux qui en bénéficient ?

"*Pour des jeunes comme moi, c'est vraiment quelque chose de très intéressant*", explique Kémil Nachimy, recruté au mois de juin avec sept autres emplois d'avenir à la Communauté d'agglomération du Roannais, dans la Loire. Inscrit à la mission locale de Roanne et titulaire d'un CAP de plâtrier plaquiste, Kémil Nachimy s'est vu proposer un poste de technicien informatique par le biais des emplois d'avenir, après plusieurs mois passés sans travailler et de nombreuses difficultés à trouver des annonces qui lui correspondaient. "*J'ai dû apprendre sur le tas*, confie le jeune homme de 19 ans. *Je pense que les emplois d'avenir m'ont aidé à trouver plus facilement du travail tout simplement parce qu'il y avait davantage d'offres qui proposaient ces contrats. Aujourd'hui, j'interviens sur différents postes informatiques et j'aide à la gestion de tout le parc de la collectivité, qui représente environ 1 300 postes*". Sofiane Mejri a quant à lui été embauché comme brancardier à l'hôpital gériatrique Denis Forestier de La Verrière (78) par la MGEN (Mutuelle générale de l'éducation nationale). "*Au départ, j'ai quitté l'école un peu tôt*, raconte-t-il. *Je ne pouvais pas trouver d'emploi à l'époque car j'étais trop jeune. Ensuite, j'ai vécu de petits boulots mais je n'avais ni expérience, ni diplôme.*" Aujourd'hui âgé de vingt ans, le jeune est en charge du brancardage des patients en radiologie, en kinésithérapie ou en échographie, de la désinfection et de l'entretien du matériel, mais peut aussi venir en aide au personnel pour assister les marches de patients lourds. De son côté, les encadrants veillent à son apprentissage.

TUTEUR, MODE D'EMPLOI

Céline d'Amico est cadre rééducateur et masseur kinésithérapeute à l'hôpital Denis Forestier. C'est elle qui a été désignée pour encadrer et accueillir Sofiane Mejri dans les meilleures conditions possibles. Un rôle primordial pour le bon fonctionnement du dispositif, qui lui confère de nombreuses res-

"Sans ce contrat, je n'en serais pas là aujourd'hui !"

QU'EST-CE QU'UN EMPLOI D'AVENIR ?

Réservés aux jeunes âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés (ou aux personnes en situation de handicap de moins de 30 ans), les emplois d'avenir sont destinés au secteur non marchand, que la structure soit publique ou privée. Toutefois, certains employeurs du secteur marchand peuvent, s'ils portent des projets innovants en matière d'insertion, bénéficier du dispositif. Mais contrairement aux autres secteurs, ils ne peuvent avoir recours à un emploi d'avenir pour remplacer un salarié licencié (sauf en cas de faute grave ou lourde) ou s'ils ont effectué un licenciement économique dans les six mois précédents. Ainsi, et ce pendant trois ans, l'État s'engage à verser à l'employeur une aide à hauteur de 75 % du Smic. Dans le secteur marchand, celle-ci représente 35 % du Smic.

“Je suis vraiment considéré comme un employé comme les autres.”

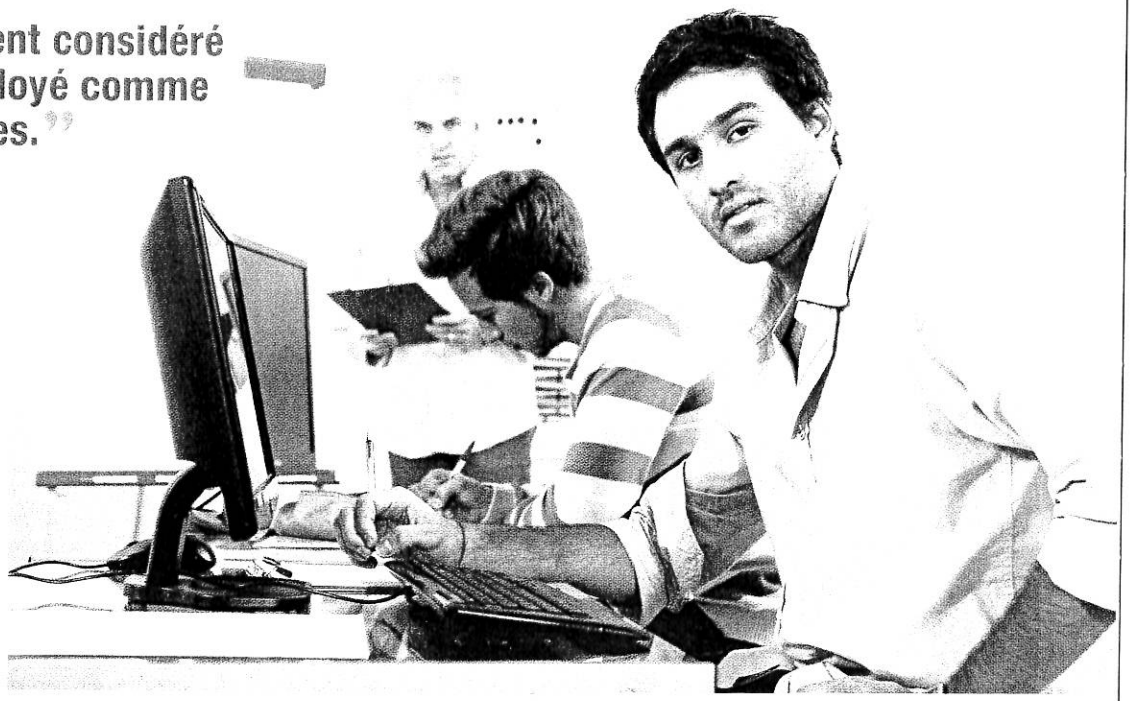

ponsabilités. *“Lorsque l'on encadre un jeune en emploi d'avenir, il faut s'assurer que celui-ci ait les compétences nécessaires à l'activité. Il s'agit bien souvent de personnes qui ont rencontré des difficultés dans le passé, il faut les accompagner plus que des employés classiques, sans pour autant faire intrusion dans leur vie privée”*, indique-t-elle. Pour Céline d'Amico, le rôle initial du tuteur, lié au terrain, s'articule surtout au niveau de l'organisation du jeune dans son activité. *“Je me charge également de son suivi, afin de savoir s'il s'en sort et s'il ne rencontre pas des difficultés ou des soucis. J'essaie également de développer son savoir-faire et ses compétences, pour faire en sorte qu'il puisse évoluer. C'est important, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, je lui explique toujours pourquoi nous faisons telle ou telle chose”*. Céline d'Amico accompagne également Sofiane Mejri dans son projet professionnel en faisant le lien avec son référent de la mission locale. *“Je dois l'accompagner afin de savoir ce qu'il veut faire et surtout comment y parvenir. Parfois, nous avons aussi des discussions par rapport aux situations de la vie quotidienne, quand il souhaite m'en parler et je peux le conseiller. Les rapports sont différents et ce sont vraiment des jeunes qui ont envie de s'en sortir”*. Mais y a-t-il un avenir pour ces employés ?

DES PROJETS PLEIN LA TÊTE

L'important pour ces jeunes est de sentir qu'ils font partie d'une entreprise et qu'ils contribuent à son bon fonctionnement. *“Pour le moment, je ne trouve pas de points négatifs sur ce dispositif. Je me suis bien intégré à la DSI qui compte au total vingt personnes. Je suis vraiment considéré comme un employé comme les autres. Et pour moi, c'est un CDD normal, sauf que l'on a le droit à plus de formation. Au bout de trois ans, on ressort avec beaucoup d'expérience et certainement de compétences”*, explique Kémil Nachimy. Être recruté comme emploi d'avenir lui a permis de découvrir un nouvel univers qui est celui de l'informatique. Et visiblement, le dispositif lui donne des ailes puisqu'il a pour projet de reprendre des études dans ce domaine.

Sofiane Mejri quant à lui, ambitionne de devenir aide-soignant. *“Pour cela, il faut que je fasse une remise à niveau. En parallèle, je me renseigne pour voir si je peux passer le concours d'aide-soignant, idéalement fin 2014 si tout se passe bien. La relation avec les patients et l'humain me plaisent beaucoup dans les métiers de la santé. Il est clair que sans ce contrat, je n'en serais pas là aujourd'hui !”*. ■

Julie TADDUNI

DES EFFETS PERVERS ?

“Nous attendons le bilan du ministère, mais très peu de contrats ont été signés par rapport à ce qui a été prévu au départ, en tout cas dans notre secteur, explique Mireille Stivala, dirigeante de la Fédération CGT Santé Action sociale en charge de la formation professionnelle. *À l'époque, la CGT a voté contre. Nous trouvons que le dispositif n'est pas assez contraignant pour l'employeur, alors que celui-ci pourrait recruter des CDI. Cela reste un contrat précaire. À l'issue, si l'employeur propose une vraie formation, il faudrait que ces contrats soient prioritaires pour l'embauche et ce ne sera pas le cas. En outre, il y avait déjà des contrats de ce type dans le public, comme le Pacte, qui se destinait aussi aux jeunes peu qualifiés avec une embauche à la clé. D'emblée, nous avons eu une crainte que les contrats d'avenir soient utilisés pour combler un manque d'effectifs et il y a toujours le risque que ces contrats viennent remplacer des CDD. Nous ne sommes pas totalement négatifs car la formation des jeunes est l'une de nos priorités. Nous avons peur que dans la santé, ceux-ci soient mal formés car les formations qui sont les nôtres coûtent cher. Et puis nous sommes dans un secteur où l'on s'occupe de personnes fragilisées, directement en contact avec les gens, il faudra que cela soit bien encadré car cela ne s'adresse pas à n'importe quel public. Aujourd'hui dans la santé, beaucoup de métiers sont externalisés et il faudrait mettre le paquet sur ces fonctions. Nous verrons cela à travers le bilan”.*